
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 562-2013, 5 juin 2013

Loi sur la voirie
(chapitre V-9)

CONCERNANT la détermination du chemin reliant les villes de Matagami et de Lebel-sur-Quévillon afin de permettre au ministre des Transports d'en effectuer la réfection et l'entretien

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 19 juin 2013, 145^e année, numéro 25, page 2338.

À la page 2338, la loi aurait dû se lire comme suit :

«Loi sur le ministère des Transports
(chapitre M-28)».

67937